

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 février 2023** à **19h30**

N° délibération
D2023-02-02

Date de convocation
14 février 2023

Date d'affichage
14 février 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	10	3		13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse
M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe

Étaient absents excusés

M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : **Budget principal : vote du compte administratif 2022**

Après avoir entendu le rapport de Sonia MARTIGNON, adjointe au Maire chargée des Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON, adjointe au Maire pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif du budget principal M57 de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion M57 de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	270 087,53	31 766,24	340 323,36
RECETTES	148 708,76		462 306,99
RESULTATS	-121 378,77		121 983,63

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 février 2023
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

Signature et cachet